

INSCRIPTION - préalable obligatoire au plus tard le 19 mars 2014
Ordre des avocats du Barreau de Liège : La médiation - 28 mars 2014

Nom : Prénom :

Qualité / fonction : Avocat Avocat stagiaire Magistrat, stagiaire judiciaire Membre du personnel de l'ordre judiciaire Autre

Adresse :

Société ou organisation :

Téléphone : Fax : E-mail :

Participera au colloque du 28 mars 2014
 Verse la somme de 95,00 € - Verse la somme de 60,00 € (stagiaires)
sur le compte de l'Ordre des Avocats du barreau de Liège : IBAN BE74 6300 7870 0607 - BIC BBRUBEBB avec la mention 'Colloque médiation + nom'

Date : Signature :



INFORMATIONS PRATIQUES

Date

vendredi 28 mars de 8 h 45 à 17 h 30

Lieu

MNEMA asbl - La Cité Miroir
Bvd. de la Sauvenière, 85/1 - 4000 Liège

Prix

95,00 € / 60,00 € (pour les stagiaires de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années). Le prix comprend la participation au colloque, la farde de documentation, les pauses-café et le lunch.

Formation permanente

6 points (Avocats.be) – 6 heures de formation valorisables par la commission fédérale de médiation.
Une attestation sera remise le jour même aux participants.

La demande de prise en charge des frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire est introduite auprès de l'Institut de formation judiciaire.

Renseignements et inscriptions

Par courrier : Ordre des Avocats du barreau de Liège
Madame Carine PAHAUT

Palais de Justice – Place Saint-Lambert, 16
4000 LIEGE – <http://www.barreaudeliège.be>

Par fax : +32 (0)4 223 19 99

Par e-mail : cpahaut.ordre@barreaudeliège.be

Date limite des inscriptions : le 19 mars 2014

Co-organisé par



Avec le soutien de



WWW.KNOX.BE

Editeur responsable : Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Liège - Place Saint-Lambert 16 - B.4000 LIEGE

La médiation

la participation active de tous à la solution



**COLLOQUE INTERNATIONAL
SUR LA MÉDIATION // 28 MARS 2014 //**

MNEMA asbl - La Cité Miroir
Bvd. de la Sauvenière, 85/1 - 4000 Liège



PROGRAMME // COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA MÉDIATION // 28 MARS 2014 //

SOUS LA PRÉSIDENCE DE **PAUL MARTENS**, PRÉSIDENT ÉMÉRITE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La médiation consiste à faire appel à un tiers neutre, indépendant et impartial, le médiateur, en vue de rechercher la solution à un conflit.

Le réflexe est trop souvent de recourir aux tribunaux de l'ordre judiciaire pour leur demander de trancher, alors que la question du recours à la médiation devrait être systématiquement posée.

La médiation replace les parties au centre du conflit, aboutit à des solutions plus créatives, mieux acceptées et donc davantage exécutées. Elle conduit plus rapidement à une solution et donne la chance aux parties de ne pas tirer un trait sur la relation.

Les avocats ont un rôle important à jouer dans la médiation, comme prescripteurs, conseillers des parties, rédacteurs des accords, garants des modalités d'exécution...

La médiation envahit notre paysage judiciaire : partie des pays anglo-saxons, elle s'est développée au Québec et s'impose maintenant en Europe et spécialement en Belgique.

8 HEURES 45

ACCUEIL ET INTRODUCTION par **André RENETTE**, bâtonnier de Liège

9 HEURES

UNE MÉDIATION EN DIRECT :

- + **Daniel COURBE**, médiateur
- + **Deux comédiens** (groupe talent-communication) qui auront pour conseils, **Damien DESSARD** et **Catherine LECHANTEUR** (avocats médiateurs)

Commentaires et explications : **Isabelle TASSET** et **Pierre HENFLING** (avocats médiateurs)

10 HEURES 15

PAUSE CAFÉ

10 HEURES 30

LE CONCEPT DE MÉDIATION : SA PLACE DANS LES DIFFÉRENTS MODES DE RÉOLUTION DE CONFLITS

- + **Françoise HOUSTY**, directrice du D.U. MEDIATION à l'Université de Toulouse-1
- + **Eric BATTISTONI**, juge au tribunal du travail de Verviers

11 HEURES

LE RÔLE DE L'AVOCAT : - EN TANT QUE MÉDIATEUR - EN TANT QUE CONSEIL

- + **Gilles LOPEZ**, bâtonnier de Saint-Etienne, médiateur, président de la CNPM
- + **Gabrielle PLANES**, présidente de l'ANM de Paris, co-présidente de l'IMEF
- + **Martine STAINIER-van der WIELEN**, médiatrice aux USA et en France, membre de l'IMEF et de l'ANM
- + **Guy BOTTEQUIN**, médiateur assermenté par le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, membre de l'IMEF

12 HEURES

LUNCH

13 HEURES 15

Reprise des travaux

13 HEURES 30

LE REGARD DES MAGISTRATS AU TRAVERS DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

L'honorable **Suzanne COURTEAU**, juge à la retraite de la Cour Supérieure du Québec, avocate

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDIATION EN BELGIQUE

A LIEGE :

- + **Fabienne BAYARD**, présidente du tribunal de commerce
- + **Viviane LEBE**, présidente du tribunal du travail
- + **Luc PASTEGER**, juge au tribunal de la Jeunesse

A BRUXELLES :

- + **Frédérique HOSTIER**, juge au tribunal de la jeunesse

15 HEURES

LA MÉDIATION ET LE MONDE DU TRAVAIL

- + **Eric BATTISTONI**, juge au tribunal du travail de Verviers
- + **Jean-Marie FAFCHAMPS**, conciliateur, médiateur en droit du travail
- + **Françoise HOUSTY**, directrice du D.U. MEDIATION à l'Université de Toulouse-1

15 HEURES 45

PAUSE CAFE

16 HEURES

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES FACE À LA PROCÉDURE DE MÉDIATION

- + **Philippe DAMBLY** (LAR Legal Assistance & Recovery)
- + **Bernard CASTELAIN**, past président de la commission fédérale de médiation
- + **Bénédicte DUBOIS** (SA Dédale et Marcotty)
- + **Pascal COYAULT** (CFDP Assurances)
- + **Sébastien DOUCET** (Ethias)
- + **Jean-Luc FLAGOTHIER**, président de la commission des assurances du barreau de Liège

QUESTIONS RÉPONSES ET SYNTHÈSE

- + **Paul MARTENS**, président émérite de la Cour constitutionnelle